

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1976.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1977, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. René MONORY,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 1

AFFAIRES ETRANGERES

Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; René Monory, rapporteur général ; Auguste Amic, Maurice Blin, Roland Boscary-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2524 et annexes, 2525 (tomes I à III et annexe 1), 2530 (tome III), 2531 (tomes I et II) et in-8° 555.

Sénat : 64 (1976-1977).

Loi de finances. — Affaires étrangères (Ministère des) - Coopération culturelle, scientifique et technique - Organisation internationale.

SOMMAIRE

	Pages.
Introduction	3
I. — Présentation générale des crédits	7
A. — Dépenses ordinaires.....	8
B. — Dépenses en capital.....	11
II. — Administration centrale	12
III. — Services à l'étranger	14
A. — Utilisation des crédits ouverts pour 1976.....	14
B. — Crédits demandés au titre des dépenses ordinaires.....	15
C. — Crédits demandés pour les opérations immobilières.....	16
D. — La gestion du patrimoine immobilier français à l'étranger.....	17
E. — Les réformes projetées.....	18
IV. — Relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger	19
A. — Dépenses ordinaires.....	19
B. — Dépenses en capital.....	20
V. — Coopération culturelle, scientifique et technique avec l'étranger	22
A. — Dépenses ordinaires.....	22
B. — Dépenses en capital.....	23
VI. — Presse et information	24
VII. — Contribution aux organisations internationales	26
A. — Contributions obligatoires.....	26
B. — Contributions bénévoles.....	28
IX. — Aide militaire	30
X. — Assistance et action sociale	34
Résumé des débats de la commission	35
Annexes :	
I. — Tableau récapitulatif des crédits mis à la disposition des différents postes diplomatiques et consulaires	39
II. — Effectifs réels des postes diplomatiques et consulaires	41
III. — Répartition, par zone géographique, des crédits consacrés en 1976 aux relations culturelles, scientifiques et techniques et à la coopération	46
IV. — Principales contributions françaises aux organisations internationales	47

Mesdames, Messieurs,

L'effort nécessaire de retour aux grands équilibres économiques et financiers décidé par le Gouvernement et approuvé par votre Commission des Finances, ne justifie pas le sort réservé au budget des Affaires étrangères. En effet, la diminution, en monnaie constante, des moyens financiers du Ministère des Affaires étrangères ne peut guère être interprétée comme une contribution à l'effort global d'austérité.

Cette diminution observable depuis plusieurs années correspond plutôt à une orientation tacitement acceptée qui se traduit par des arbitrages budgétaires systématiquement défavorables au Ministère des Affaires étrangères. La diminution constante de la part des crédits de ce ministère dans le budget général de l'Etat (soit 1,02 % en 1977, ou 1,04 % si l'on tient compte du transfert des crédits de pension en provenance du budget des Charges communes, contre 1,05 % en 1976, 1,11 % en 1974, 1,12 % en 1972, 1,46 % en 1970), reflète cette orientation. Il en résulte, comme votre rapporteur le démontrait l'an dernier, une évolution de la structure des dépenses du Ministère qui peut se résumer ainsi :

— réduction du volume de nos interventions à l'étranger (relations culturelles et coopération) ;

— pour maintenir les moyens de fonctionnement des services.

Faut-il au demeurant rappeler qu'en cette année d'austérité budgétaire, les concours de l'Etat aux entreprises publiques dépasseront 25 milliards de francs (compte tenu du financement des régimes sociaux), alors que le budget des Affaires étrangères n'atteindra pas 3,5 milliards de francs ? Faut-il aussi rappeler que le Ministre de la Défense a pu, au cours du débat budgétaire à l'Assemblée Nationale, « dégager » 1 300 millions de francs supplémentaires, c'est-à-dire beaucoup plus qu'il n'en faudrait pour assainir la situation du Ministère des Affaires étrangères ?

Pour le Ministère des Affaires étrangères, l'année 1976 a été marquée par une nouvelle dégradation de la situation. La réduction, évoquée plus haut, du volume de nos interventions à l'étranger, ne suffit même plus à dégager les moyens nécessaires à la couverture de certaines dépenses incompressibles. La France est pratiquement

en état de cessation de paiement à l'égard de plusieurs organisations internationales : l'insuffisance des crédits nécessaires au paiement des contributions internationales obligatoires est de 126 millions de francs, soit 20,7 % des crédits votés. Le fait que la France soit devenue un « mauvais payeur » n'est peut-être pas étranger à la sensible dégradation de notre audience dans les instances internationales que quelques votes de condamnation ont récemment mise en relief.

Le repli général de nos actions à l'étranger imposé par des contraintes budgétaires, s'effectue sans vue d'ensemble. Le redéploiement souhaité depuis longtemps de nos interventions — qui continuent de s'effectuer essentiellement dans les pays du Maghreb (1) — ne se réalise pas. Les crédits « bénéficiant » à tel ou tel pays semblent parfois évoluer en dents de scie au hasard des visites officielles ou des abattements budgétaires décidés dans la précipitation. Semblable irrésolution ne peut qu'être préjudiciable à l'image de la France qui risque d'être perdante sur tous les tableaux.

Cette irrésolution, dont on pourrait multiplier les exemples, caractérise en particulier nos relations avec l'Algérie. Depuis plusieurs années, deux chapitres budgétaires relatifs à l'aide au développement de l'Algérie (chapitres 42-25 et 68-82) sont maintenus dans le budget des Affaires étrangères sans qu'aucune dotation y soit inscrite. Préoccupée de certaines difficultés auxquelles semble se heurter le développement nécessaire et profitable aux deux parties des relations économiques franco-algériennes, et dans un souci de rigueur et de sincérité, votre Commission des Finances demande la suppression de ces lignes budgétaires.

La forte diminution des crédits d'équipement prévue pour 1977 est extrêmement préoccupante. Elle affecte de façon à peu près égale les opérations immobilières de nos services et les crédits consacrés à l'aide extérieure ou aux relations culturelles. Cette diminution augure mal de l'effort qui pourrait être fait en vue d'améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à l'étranger. Selon votre commission, la mise en œuvre des conclusions du rapport établi à ce sujet par l'Inspection des finances constitue pourtant une nécessité pressante car elle devrait, à terme, permettre de redresser des situations souvent intolérables et de réaliser des économies sur les dépenses de loyer.

(1) Voir le tableau présenté dans l'annexe n° 3 au présent rapport.

Enfin, l'incidence de la dégradation des moyens financiers du Ministère des Affaires étrangères sur l'état d'esprit des fonctionnaires de ce département est très préoccupante. A ce sujet, il est anormal que le Gouvernement n'ait pas encore tenu l'engagement pris de supprimer l'abattement de 70 % opéré, durant leur congé, sur l'indemnité de résidence des fonctionnaires en poste à l'étranger (1).

Face à une situation dont votre rapporteur constate chaque année la dégradation, une lueur d'espoir est apparue avec l'adoption par le Conseil des Ministres du 13 octobre d'un programme de réforme du Ministère des Affaires étrangères et de revalorisation de ses moyens. Votre commission souhaite que le débat en séance publique permette au Gouvernement d'explicitier ses intentions. La façon dont elles se concrétiseront permettra de dire si, rompant avec l'évolution de ces dernières années, le Gouvernement décide de se donner les moyens d'une politique étrangère digne de la France.

(1) Le coût de cette mesure serait, en année pleine, de 2 millions de francs mais elle serait sans incidence sur le montant des crédits à prévoir puisque ceux-ci sont calculés comme si les fonctionnaires étaient payés au taux plein pendant toute l'année. Il en résulterait seulement une réduction du montant des crédits non consommés en fin d'année.

I. — PRESENTATION GENERALE DES CREDITS

Nota bene. — Les crédits analysés ci-après correspondent aux demandes du Gouvernement telles qu'elles sont présentées dans le fascicule relatif au budget des Affaires étrangères annexé au projet de loi de finances pour 1977.

Après avoir adopté ces crédits sans modification, l'Assemblée Nationale a décidé, sur la proposition du Gouvernement, au cours d'une seconde délibération, des les majorer de 2 millions de francs.

Cette majoration concerne les dépenses ordinaires, titre IV, chapitre 42-03 (Emissions radiophoniques en direct vers l'étranger). Elle doit permettre d'augmenter la subvention à Radio-Chypre (filiale de Radio Monte-Carlo) dont le déficit prévisible pour 1977 est supérieur aux évaluations précédemment retenues.

Eu égard à son objet et à son montant, cette modification n'est pas de nature à affecter la validité de l'analyse développée ci-après.

Le projet de budget pour 1977 du Ministère des Affaires étrangères pour 1977 s'élève à 3 468,8 millions de francs (dont 3 395,8 millions de francs au titre des dépenses ordinaires et 73 millions de francs au titre des dépenses en capital). Par rapport au budget voté pour 1976, les crédits demandés pour 1977 sont donc en *augmentation apparente* de 391,4 millions de francs (augmentation de 410,5 millions de francs des dépenses ordinaires et réduction de 19,1 millions de francs des dépenses en capital) soit 12,7 %.

Mais, en réalité, cette majoration est artificiellement gonflée par des modifications dans la présentation du budget général de l'Etat. Il s'agit, pour l'essentiel, du transfert des charges de pensions (soit 56 859 000 F) du budget du Ministère des Finances (Charges communes) au budget du Ministère des Affaires étrangères. Compte tenu par ailleurs d'un transfert en provenance du budget des Départements et Territoires d'Outre-Mer pour l'ouverture d'une mission diplomatique aux Comores (soit 2 345 000 F) et d'un transfert, en provenance du budget des Affaires culturelles, pour l'entretien de certains immeubles (soit 1 923 407 F), l'augmentation réelle des crédits ressort à 330,3 millions de francs, soit 10,7 %.

C'est ce dernier pourcentage qui doit être comparé à l'augmentation du budget général de l'Etat, soit 13,7 %.

Comme dans les années passées, le budget des Affaires étrangères augmentera donc moins vite que l'ensemble des dépenses de l'Etat et la contraction de nos actions à l'étranger se poursuivra.

A. — Les dépenses ordinaires.

Passant de 2 985,3 millions de francs en 1976 à 3 395,8 millions de francs (1) en 1977, les dépenses ordinaires augmentent en apparence de 410,5 millions de francs mais, comme on l'a vu plus haut, une part importante (61,1 millions de francs) de ce chiffre correspond simplement à une modification de présentation. Par ailleurs, l'essentiel des majorations correspond soit à des mesures acquises, soit à de simples « ajustements aux besoins » de telle sorte que le montant des mesures vraiment nouvelles n'est que de 16,1 millions de francs, sur lesquels 10 millions sont consacrés à l'amélioration de la situation des personnels.

En définitive, 7 millions de francs seulement (compensés à hauteur de 900 000 francs par des économies) sont destinés à des actions nouvelles :

— 6 millions de francs au titre de la scolarisation des enfants français à l'étranger ;

— 1 million de francs pour la création d'un centre d'information à l'usage des français partant pour l'étranger.

Comme on le verra plus loin, ces actions nouvelles inscrites dans les dépenses ordinaires sont plus que compensées par les abattements opérés sur les dépenses en capital (19,1 millions de francs en termes de crédits de paiement et 14,1 millions de francs en termes d'autorisations de programme).

En résumé, les facteurs affectant l'évolution des seules *dépenses ordinaires* sont les suivants :

	Millions de francs.
1. Crédits votés pour 1976	2 985,3
2. Mesures acquises	+ 212,1
3. Mesures nouvelles	+ 198,4
dont :	
— transferts et virements	+ 61,1
— ajustements aux besoins	+ 121,2
— situation des personnels	+ 10,0
— actions nouvelles	+ 7,0
— économies	— 0,9
4. Total : crédits demandés pour 1977	3 395,8

(1) Auxquels s'ajoutent les 2 millions de francs résultant de la seconde délibération de l'Assemblée Nationale.

L'analyse des mesures nouvelles (autres que les crédits transférés d'autres ministères) *par nature de dépenses* permet de donner les indications suivantes :

		Millions de francs (chiffres arrondis).
A. — Renforcement des moyens de services :		
Administration centrale	+	5
Services à l'étranger.....	+	38
Divers	+	2
B. — Interventions publiques :		
Recherche scientifique (contribution à des organisations internationales).....	+	41
Action culturelle et artistique.....	+	4
Rémunération des coopérants.....	+	43
Emissions radio vers l'étranger (subvention à Radio-Chypre).....	+	2 (a)
Interventions sociales.....	+	2
Total	+	137

Le tableau ci-après récapitule l'évolution des crédits affectés aux différents services.

(a) A la suite des débats de l'Assemblée Nationale, cette majoration a été portée de + 2 millions de francs à + 4 millions de francs.

Récapitulation par services des crédits affectés aux dépenses ordinaires.

	BUDGET voté pour 1976.	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES			CREDITS demandés pour 1977.	VARIATION par rapport à 1976.	PART de chaque service dans le total des crédits.
			Transferts et virements.	Ajustements aux besoins.	Autres mesures nouvelles.			
			(En millions de francs.)				(En pourcentage.)	
Administration centrale.....	166,3	+ 17,0	+ 57,2	+ 1,8	+ 2,8	246,4	(1) + 48,2	7,3
Services à l'étranger.....	583,6	+ 54,7	+ 4,3	+ 12,8	+ 3,7	658,0	+ 12,75	19,4
Relations culturelles, scientifiques et techniques.....	716,9	+ 50,3	— 0,4	+ 17,7	+ 8,9	792,9	+ 10,6	23,4
Coopération	697,5	»	»	+ 40,6	— 0,3	737,8	+ 5,8	21,7
Presse et information (a).....	36,7	»	»	+ 2,1	»	38,8	+ 5,7	1,1
Contributions internationales.....	691,8	+ 90,0	»	+ 41,1	»	822,8	+ 18,9	24,2
Aide militaire.....	65,1	»	»	+ 2,2	»	67,3	+ 3,4	2
Assistance et autres interventions.	27,3	»	»	+ 3,0	+ 1,0	31,7	+ 16,1	0,9
Total	2 985,2	212,0	+ 61,1	+ 121,3	+ 16,1	3 395,7	(2) + 13,75	100

(1) Dont + 34,3 % au titre des transferts.

(2) Dont + 2 % au titre des transferts.

(a) Compte non tenu de la majoration supplémentaire de 2 millions de francs décidée par l'Assemblée Nationale.

B. — Les dépenses en capital.

De substantiels abattements de crédits sont prévus en ce qui concerne les dépenses en capital : les autorisations de programme passent de 88 millions de francs en 1976 à 73,9 millions de francs en 1977 et les crédits de paiement passent de 92,1 millions de francs à 73 millions de francs.

On remarquera l'apparition, dans tous les chapitres concernant les dépenses en capital, d'une ligne nouvelle intitulée : « Réévaluations et révisions de prix ». Les provisions inscrites à cette fin dans les autorisations de programme demandées au titre des opérations immobilières de l'Administration centrale, des services diplomatiques et des établissements culturels s'élèvent à 2,1 millions de francs ce qui représente 4,5 % des crédits demandés à ce titre.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des crédits entre 1976 et 1977.

Evolution des crédits prévus au titre des dépenses en capital.
(En millions de francs.)

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1976	1977	Variation.	1976	1977	Variation.
1. — Administration centrale et service du chiffre..	19,3	12,36	— 6,94			
2. — Services diplomatiques et consulaires	18,5	18,8	+ 0,3			
3. — Presse et information...	1,2	1,0	— 0,2			
Total 1 à 3.....	39,0	32,16	— 6,84	49,6	33,68	— 15,92
4. — Relations culturelles....	21,4	19,8	— 1,6	15,4	19,8	+ 4,4
5. — Aide extérieure.....	27,6	21,9	— 5,7	27,1	19,5	— 7,6
Total 4 et 5.....	49,0	41,7	— 7,3	42,5	39,3	— 3,2
Total général.....	88,0	73,86	— 14,14	92,1	72,98	— 19,12

II. — ADMINISTRATION CENTRALE (1)

Les crédits affectés à l'Administration centrale atteindront, en 1977, 246,4 millions de francs au titre des dépenses ordinaires (soit 7,3 % du total de ces dépenses) contre 166,3 millions de francs en 1976. Leur forte augmentation apparente est, pour l'essentiel, imputable à des modifications de présentation du budget de l'Etat.

Ainsi est-il prévu d'inscrire directement dans le budget des Affaires étrangères les crédits correspondant aux pensions de retraite à verser aux anciens fonctionnaires de ce ministère, soit 56 859 000 F. Cette somme est prélevée sur le budget des Charges communes. Un transfert analogue est effectué dans tous les autres ministères.

De même 292 860 F sont transférés du budget des Charges communes au chapitre 33-92 du budget des Affaires étrangères regroupant les crédits destinés aux œuvres sociales (5 millions de francs au total en 1977). Un transfert analogue, portant sur 1 880 000 F, concerne les frais de rapatriement des fonctionnaires d'Outre-Mer (Maroc et Tunisie essentiellement).

Les mesures acquises (17 millions de francs) sont la deuxième cause d'augmentation des crédits.

Les « ajustements aux besoins » (1,8 million de francs) concernent, pour l'essentiel, le paiement des services rendus par d'autres administrations (+ 1,2 million de francs, soit + 10 %) ainsi que les crédits destinés au paiement des heures supplémentaires, à la formation professionnelle et aux conférences organisées en France (ce dernier crédit passant de 2,03 millions de francs à 2,18 millions de francs).

Enfin, 610 000 F sont consacrés à des revalorisations indemnitaires et à des reclassements indiciaires.

Au titre des dépenses en capital (chapitre 57-10, Opérations immobilières), les crédits prévus, en autorisations de programme,

(1) Les effectifs budgétaires des personnels de l'Administration centrale passeront de 1 718 (1 132 titulaires et 586 contractuels) en 1976 à 1 726 (1 153 titulaires et 573 contractuels) en 1977.

pour le renouvellement et la modernisation des équipements du Service du chiffre, se montent à 6,9 millions de francs (dont 496 000 F de provision pour revisions de prix), contre 13,9 millions de francs en 1976.

Pour les travaux d'aménagement et les grosses réparations dans les locaux de l'administration centrale, 5 461 000 F sont prévus (dont 461 000 F pour les revisions de prix), contre 5,4 millions de francs en 1976 (1).

S'agissant enfin de l'utilisation des crédits ouverts pour l'année 1976, on observera tout d'abord que les crédits prévus au chapitre 34-03 (Réception de personnalités étrangères et de journalistes étrangers), soit 3 050 000 F, ont dû être, en cours d'année, majorés de 8 900 000 F. La dotation prévue pour 1977 reste cependant fixée à son niveau antérieur.

Par ailleurs, quatre emplois ont été créés dans la cellule R. C. B. (Rationalisation des choix budgétaires) par un transfert de 327 602 F en provenance du budget des Charges communes.

(1) Les opérations actuellement en cours concernent l'aménagement de l'immeuble Breil-Malville II à Nantes.

III. — SERVICES A L'ETRANGER

(Ambassades et consulats) (1).

A. — Utilisation des crédits ouverts pour 1976.

Les crédits votés pour 1976 ont tout d'abord été affectés par les économies décidées par le Gouvernement au début du printemps. On peut ainsi constater avec quelque étonnement (puisqu'il s'agit de crédits de personnel) que 1,9 million de francs (soit 0,3 % de la dotation) ont été économisés sur le chapitre 31-11 (Rémunérations principales et indemnités). Un abattement de 100 000 F (soit 0,1 % de la dotation) a par ailleurs été effectué sur le chapitre 34-12 (Matériel).

A l'inverse, un crédit supplémentaire de 204 448 F (correspondant à 16,5 % de la dotation initiale) a dû être ouvert au chapitre 34-01 (Frais de déplacement) pour l'envoi de gardes de sécurité à Beyrouth.

Deux déficits graves de gestion sont également à signaler :

— sur le chapitre 34-11 (Frais de déplacement), dont la dotation est fixée à 47,4 millions de francs, le déficit prévu pour 1976 est de l'ordre de 10 millions de francs (le projet de budget pour 1977 prévoit une augmentation de 6,7 millions de francs) ;

— sur le chapitre 34-94, Article 10 (Missions effectuées au titre des conférences internationales) et article 30 (Courriers et valises diplomatiques), les crédits votés (22 millions de francs) sont inférieurs de 3 millions de francs aux dépenses correspondantes (il est prévu de majorer ces crédits de 3 millions de francs en 1977).

Enfin, les crédits ouverts au titre du matériel automobile (4,2 millions de francs) ont permis, d'une part, de réaliser la troisième tranche du programme d'attribution de véhicules de fonction aux chefs de poste diplomatique (34 véhicules) et, d'autre part, d'acquérir quatre véhicules de service et de remplacer 44 véhicules usagés.

(1) Les effectifs budgétaires des personnels des postes diplomatiques passeront de 2 430 (1 411 titulaires et 1 019 contractuels) en 1976 à 2 440 en 1977 (1 456 titulaires et 984 contractuels).

B. — Les crédits demandés au titre des dépenses ordinaires.

Ces crédits atteindront 658 millions de francs en 1977 (soit 19,4 % du total des dépenses ordinaires). L'augmentation constatée par rapport à 1976 (74,4 millions de francs, soit 12,75 %) se décompose ainsi :

1° Mesures acquises : + 54,7 millions de francs (dont 50,6 millions de francs au titre des charges salariales et sociales et 4,1 millions de francs pour les dépenses de loyers) ;

2° Transferts et virements : + 4,3 millions de francs (dont 1,9 million de francs en provenance du budget de la Culture pour l'entretien de certains immeubles (1) et 2,4 millions en provenance du budget des D. O. M. - T. O. M. pour l'ouverture d'une mission diplomatique aux Comores) ;

3° Revalorisations indemnitaires et reclassements indiciaires : + 3,8 millions de francs ;

4° Ajustements aux besoins : + 12,9 millions de francs.

Ces ajustements concernent les crédits de rémunération du personnel auxiliaire (+ 10,5 %), les frais de représentation (qui passeront de 20,8 millions de francs à 23,1 millions de francs), le paiement des services rendus par les autres administrations et, enfin, les crédits pour les frais de déplacement, les missions et les valises dont on a vu plus haut qu'ils seraient, en 1976, inférieurs aux dépenses réelles.

On observera que les charges de loyers s'élèveront en 1977 à 35,4 millions de francs (ce qui représente 5,4 % des crédits affectés aux services diplomatiques et consulaires). Ces crédits se répartissent à peu près également entre, d'une part, la location des bureaux et des résidences diplomatiques et, d'autre part, les loyers des logements de fonction. Le nombre des fonctionnaires logés atteignait 1 157 au 31 juillet 1976 (contre 1 120 un an plus tôt) (2).

(1) Un conseil interministériel du 15 juillet 1975 a décidé qu'à compter de 1977 chaque département ministériel serait responsable de l'entretien des immeubles qui lui sont affectés. Il s'agit ici notamment du palais Farnèse, de la villa Bonaparte et de la villa Strohl Fern.

(2) Le nombre des agents en poste à l'étranger est de 2 430 dans les services diplomatiques et consulaires et de 629 dans les services chargés des relations culturelles.

On remarquera également qu'**aucun crédit nouveau n'est prévu pour le renforcement de la sécurité dans les postes**. Or, l'an passé, votre rapporteur (1) s'était inquiété du retard apporté à la mise en œuvre du plan de renforcement de la sécurité. En effet, ce plan devait être exécuté entre 1972 et 1976. Il prévoyait initialement la création de 330 emplois de gardes, chiffre ramené ultérieurement à 250, mais 110 emplois seulement ont été créés depuis 1972. Il subsiste donc un déficit de 140 emplois, c'est-à-dire qu'au bout de six ans, ce plan, qui aurait dû être réalisé en cinq ans, n'aura été exécuté qu'à un peu plus de 40 %. Le crédit nécessaire pour résorber le retard peut être évalué à environ 30 à 35 millions de francs.

C. — Les crédits demandés pour les opérations immobilières.

Les autorisations de programme demandées pour 1977 se montent à 18,8 millions de francs (contre 18,5 millions de francs en 1976) (2) dont 0,7 million de francs au titre des réévaluations et revisions de prix. Les opérations prévues sont les suivantes :

— Abidjan : achèvement de la chancellerie : 6 millions de francs ;

— New-Delhi : installation de la résidence et restauration de la chancellerie : 5,5 millions de francs ;

— restauration d'autres immeubles : 6,6 millions de francs.

Les opérations achevées depuis un an ou en cours d'exécution se présentent ainsi :

1° Opérations terminées dans le courant de l'année 1976.

Dakar : réaménagement des immeubles Thiers Salva et Mage Parchappe (logements de fonction) comme suite à l'accord domaniale franco-sénégalais du 29 mars 1974.

Djedda : construction de la résidence diplomatique.

Kinshasa : construction de la résidence diplomatique.

Lagos : construction de la chancellerie diplomatique.

Sao Paulo : achat de la résidence consulaire.

Seychelles : achat de la résidence diplomatique.

(1) Voir rapport sur le projet de budget pour 1976, p. 14 et 15.

(2) Dans le projet de loi de finances rectificative pour 1976 déposé le 17 novembre, un crédit supplémentaire de 18,2 millions de francs (donc sensiblement égal au crédit initialement voté) est demandé pour diverses opérations immobilières urgentes, dont 5,1 million de francs pour la réinstallation de l'Ambassade de France à Tananarive.

2° Opérations en cours.

Karachi : achat de l'immeuble consulaire.

Tananarive : achat de la résidence diplomatique.

Abidjan : construction de la chancellerie (1^{re} tranche).

Addis-Abeba : travaux confortatifs.

Dakar : reconstruction d'un petit immeuble de logement dans l'ensemble cédé par l'accord domanial franco-sénégalais du 29 mars 1974.

Madrid : opération compensée (vente de l'ancienne chancellerie et construction d'une nouvelle chancellerie).

Moscou : construction de la chancellerie diplomatique.

D. — La gestion du patrimoine immobilier français à l'étranger.

Ainsi qu'il avait été annoncé il y a un an, une étude a été confiée à l'Inspection des finances sur la gestion du patrimoine de l'Etat à l'étranger.

Il résulte de cette étude que la principale des difficultés rencontrées tient à l'insuffisance des moyens financiers consacrés, au cours des dix dernières années, à la construction, à l'acquisition et au gros entretien des immeubles diplomatiques et consulaires. En effet, les dotations se sont élevées en moyenne à 11 millions de francs par an, ce qui, pour les quelque 300 postes à l'étranger, représente à peine 37 000 F pour chacun.

Il apparaît nécessaire de porter à 50 millions de francs par an (francs constants 1976) et pendant cinq ans le montant de ces crédits.

L'étude estime que ce montant pourrait être atteint de la façon suivante :

— rattacher au budget des Affaires étrangères les retenues pour logement opérées sur les traitements du personnel (soit 15 millions de francs) ;

— prélever une part des crédits affectés aux établissements culturels français à l'étranger ;

— stabiliser à un niveau de l'ordre de 25 à 30 millions de francs les dotations actuelles (qui, dans le projet de loi de finances pour 1977, sont fixées à 18,8 millions).

S'agissant de l'organisation de la gestion, l'étude écarte l'idée de la confier à un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle suggère en revanche la formule du budget annexe ou, à défaut, celle du rattachement au budget des Affaires étrangères, par la procédure du Fonds de concours, du produit des retenues pour logement et des aliénations d'immeubles.

E. — Les réformes projetées.

Deux rapports suggérant des réformes de structures sont actuellement étudiés au sein du Ministère des Affaires étrangères :

— le premier, qui concerne les structures de l'Administration centrale et les missions du Ministère, traite également du fonctionnement des ambassades ;

— le second propose une « revision de la carte diplomatique et consulaire ».

Le 13 octobre dernier, le Ministre des Affaires étrangères a soumis au Gouvernement un projet de réforme dont l'économie générale est résumée ci-après :

— le rôle du Secrétaire général sera modifié ;

— les structures de l'Administration centrale seront revues de manière à faire une plus grande place à la « géographisation » des services — ceci en vue de mieux coordonner les actions diverses entreprises dans chaque pays étranger — mais sans que cette structure fasse disparaître les responsabilités fonctionnelles des trois grandes directions traditionnelles que sont la Direction des Affaires politiques, celle des Affaires économiques et la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques ;

— la réforme devra établir, à l'instar de ce qui a été fait pour les préfets, les responsabilités de coordination et de direction des ambassadeurs sur l'ensemble des services français spécialisés représentés dans leur pays de résidence, afin de mieux assurer l'unité de notre action extérieure ;

— un plan de cinq ans devra permettre la revalorisation de l'ensemble des moyens d'action du Ministère.

IV. — LES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES AVEC L'ÉTRANGER (1)

A. — Les dépenses ordinaires.

Les crédits votés pour 1976 ont été réduits de 6,2 millions de francs à la suite des économies décidées par le Gouvernement au printemps dernier. Ces abattements portaient sur les chapitres 42-21 (Action culturelle et artistique) et 42-22 (Relations culturelles) et représentaient 2,4 % des dotations initiales.

Globalement, les crédits demandés pour 1977 au titre des relations culturelles atteindront (en dépenses ordinaires) 792,9 millions de francs (ce qui représente 23,4 % du total des dépenses ordinaires), soit une augmentation de 76 millions de francs (10,6 %) par rapport à 1976. Cette majoration se décompose ainsi :

	Millions de francs.
— mesures acquises	+ 50,3
— transferts et économies	— 1,4
— ajustements aux besoins	+ 17,7
— reclassements indiciaires et revalorisations indem- nitaires	+ 3,4
— actions nouvelles	+ 6

Les ajustements aux besoins correspondent à une augmentation de 7,8 % (+ 5 050 000 F) des crédits afférents à la rémunération des personnels auxiliaires (2), à une majoration de 19 % (+ 9 943 000 F) des crédits destinés à la rémunération des personnels de l'Office universitaire et culturel français en Algérie, à une augmentation de 9,7 % (+ 1 850 000 F) des frais de déplacement et à une majoration de 2,5 % (+ 650 000 F) des crédits consacrés aux relations scientifiques (boursiers français à l'étranger et stagiaires étrangers en France).

(1) Les effectifs budgétaires des personnels envoyés à l'étranger au titre des relations culturelles passeront de 629 contractuels en 1976 à 621 en 1977.

(2) Ces agents sont au nombre de 6 545.

Les 6 millions de francs prévus en actions nouvelles sont destinés à accroître la capacité d'accueil des établissements d'enseignement français à l'étranger (notamment ceux de Madrid, Munich, Berlin et Pondichéry) essentiellement par la mise en place de 35 chargés de mission d'enseignement et d'un volontaire du Service national actif sur des postes budgétaires existants mais demeurés vacants. 3 millions de francs sont par ailleurs prévus à cette fin dans les crédits d'équipement (Titres V et VI).

B. — Les dépenses en capital.

Si les crédits de paiement sont en augmentation (passant de 15,4 millions de francs en 1976 à 19,8 millions en 1977), les autorisations de programme sont en diminution : 19,8 millions de francs en 1977 contre 21,4 millions en 1976.

Les crédits correspondants figurent dans deux chapitres distincts (56-20 et 68-81) suivant que les opérations immobilières dont il s'agit portent sur des immeubles appartenant ou n'appartenant pas à l'Etat français.

Les opérations prévues sont les suivantes :

1° Acquisition, construction et grosses réparations d'immeubles appartenant à l'Etat.

(Chapitre 56-20.)

	En millions de francs.
Réévaluations et revisions de prix.....	0,5
Grande-Bretagne : construction d'un bâtiment supplémentaire pour le lycée français de Londres, études.....	0,5
Autriche : réinstallation de l'Institut français à Vienne.....	3
Tchécoslovaquie : remise en état de l'immeuble abritant la bibliothèque française, le centre pilote et l'école française de Prague.....	3,2
U. R. S. S. : aménagement de la petite école de l'ambassade de Moscou...	2,5
Iran : aménagement des locaux de l'Institut français à Téhéran.....	2
Maroc : entretien des établissements d'enseignement.....	0,5
Opérations diverses et imprévues.....	1,5
Aménagement des écoles françaises de Pologne, Yougoslavie, Hongrie....	0,4
Total	14,1

2° Autres opérations immobilières.

(Chapitre 68-81.)

	En millions de francs.
Iran : mission laïque, agrandissement du lycée Razi (poursuite).....	1
Brésil : Construction du nouveau lycée de Rio de Janeiro.....	1
Aménagement d'un nouveau bâtiment de l'Alliance française Salvador-Bahia (1 ^{re} tranche).....	0,1
Construction d'une Alliance française à Victoria (2 ^e tranche)....	0,1
Pakistan : construction d'une Alliance française à Karachi (2 ^e tranche)....	0,05
République dominicaine : construction d'une Alliance française à Saint- Domingue (2 ^e tranche).....	0,2
Sri-Lanka : agrandissement des locaux de l'Alliance française à Colombo (2 ^e tranche).....	0,35
Opérations diverses, grosses réparations.....	0,3
Participation à la construction ou à l'aménagement des écoles françaises en Indonésie, Hong-Kong, R. F. A., Kénya, Singapour, Italie, Haïti, Finlande, Inde	2,6
Total	5,7

V. — COOPERATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE AVEC L'ETRANGER

A. — Les dépenses ordinaires.

Initialement fixés à 697,5 millions de francs, les crédits votés pour 1976 ont été amputés de 11 millions de francs (soit 1,5 %) en application des mesures d'économies décidées par le gouvernement au printemps dernier (1).

Les crédits demandés pour 1977 se montent à 737,8 millions de francs (ce qui représente 21,7 % du total des dépenses ordinaires), en augmentation de 5,8 % par rapport aux crédits votés pour 1976.

Les crédits supplémentaires demandés en mesures nouvelles, soit 40 270 000 F, concernent exclusivement la rémunération des coopérants. Sur ce total, 4 850 000 F sont prévus au titre du **programme d'action prioritaire n° 9** inscrit dans le VII^e Plan : « Accompanement de l'effort d'exportation. »

Les crédits globaux afférents à ce programme sont les suivants (sur cinq ans, en millions de francs 1975) :

Mesures de reconduction	3 330
Mesures nouvelles	450
	<hr/>
Total	3 780

Dans ce total, la part du budget des Affaires étrangères se monte à 1 043 millions de francs dont 993 millions de francs de mesures de reconduction et 110 millions de francs en mesures nouvelles. Le projet de budget pour 1977 ne prévoyant que 4,85 millions de francs de mesures nouvelles au titre de ce programme d'action prioritaire, on mesure l'ampleur de l'effort de rattrapage à accomplir à partir de 1978, d'autant que ces mesures nouvelles ne permettront même pas la reconduction des actions existantes.

(1) Le projet de loi de finances rectificative pour 1976 déposé le 17 novembre propose de majorer ces crédits de 14,7 millions de francs (5,7 millions de francs pour accueillir un plus grand nombre de boursiers en provenance des pays producteurs de pétrole et 9 millions de francs pour faire face au déficit de l'Hôtel Dieu de Beyrouth dû aux événements du Liban).

B. — Les dépenses en capital.

Les crédits de paiement prévus au chapitre 68-80 (Aide extérieure) régressent de 27,1 millions de francs en 1976 à 19,5 millions de francs en 1977.

Les autorisations de programme demandées pour 1977 se montent à 21,9 millions de francs (contre 27,6 millions de francs en 1976) et se répartissent comme suit :

1° Aide au développement par la formation et l'enseignement :

	En millions de francs.
Viet-Nam : équipement de l'école normale supérieure de Hanoi.....	1,8
Corée : équipement de l'Institut des services et technique appliquées de Svwon	1
Tunisie : équipement du collège d'enseignement technique de Sfax.....	0,6
Tunisie : équipement de l'école normale d'enseignement supérieur de Tunis.	0,6
Maroc : équipement de la faculté des sciences de Rabat.....	1,8
Indonésie : équipement de l'Institut technologique de Bandung.....	1,8
Moyen-Orient: aménagement et équipement de centres d'études et de documentation universitaires, scientifiques et techniques.....	1
Total pour l'article 10 du chapitre 68-80.....	8,6

2° Aide technique au développement :

Moyen-Orient : poursuite des opérations de formation et recherches pétro- lières en Egypte et en Syrie.....	2,61
Afrique : poursuite des opérations en Ethiopie, Soudan, Ghana, Zambie pour le développement agricole de la production cotonnière et rizicole.	5,95
Asie : poursuite des opérations de développement de la production coton- nière	0,7
Amérique latine : recherche minière au Pérou, poursuite des opérations.	1
Moyen-Orient : développement et formation industriels et agro-industriels.	1
Asie : recherche minière en Indonésie.....	1,04
Afrique : développement agricole et industriel en Guinée. — Conakry...	1
Total pour l'article 20 du chapitre 68-80.....	13,3
Total pour le chapitre.....	21,9

VI. — PRESSE ET INFORMATION

Sous réserve d'une modification de présentation, d'une majoration de 7,8 % des crédits afférents à la rémunération des personnels auxiliaires, d'une augmentation de 2 millions de francs (soit 80 %) de la subvention (1) à la S. O. M. E. R. A. (Radio-Chypre), et d'une réduction de 200 000 F (soit 20 %) des autorisations de programme, le projet de budget du service de presse et d'information pour 1977 est strictement analogue au budget de 1976.

	1976 (suivant la présentation budgétaire de 1977).	1977
A. — Dépenses ordinaires.		
1. Chapitre 31-11, article 40. — Rémunération des personnels auxiliaires	1 025 000	1 104 950
2. Chapitre 42-02 (Diffusion générale d'information et de documentation) :		
Subvention à l'A.F.P. pour son service de nouvelles au Moyen-Orient	800 000	800 000
Autres subventions (S.N.E.P., journaux français de l'étranger, associations diverses)	200 000	200 000
Abonnements à des agences de presse et à des journaux	6 449 488	6 449 488
Achat et acheminement de publications et de documentations	2 400 500	2 400 500
Crédits délégués aux postes pour leurs services de presse	9 300 000	9 300 000
Action cinématographique (subvention au Centre national du Cinéma)	1 535 600	1 535 600
Bibliothèques à l'étranger	408 500	408 500
3. Chapitre 42-03 (Emissions radiophoniques en direct vers l'étranger) :		
Contribution à Radio-France	11 805 500	11 805 500
Subvention à la S. O. M. E. R. A. (Radio Chypre) (1).	2 500 000	(a) 4 500 000
Chroniques et télex en langues étrangères.....	267 500	267 500
Total pour les dépenses ordinaires...	36 724 288	(b) 38 804 238
B. — Dépenses en capital.		
(Chapitre 57-10, article 40.)		
Renouvellement et modernisation du réseau radiotélétype de presse (autorisations de programme)	1 200 000	1 000 000

(1) La S. O. M. E. R. A. reçoit par ailleurs une subvention de 2 millions de francs de la part de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques. En outre, 2 millions de francs supplémentaires ont été inscrits par l'Assemblée Nationale.

(a) 6 500 000 F à la suite du vote de l'Assemblée Nationale.

(b) 40 804 238 F à la suite du vote de l'Assemblée Nationale.

(1) Cette augmentation se trouve portée de 2 à 4 millions à la suite du vote de l'Assemblée Nationale.

A l'évidence, la gestion de ces crédits se heurtera en 1977 à des difficultés très aiguës.

Dès 1976, en effet, deux déficits incompressibles se sont déjà manifestés :

— les crédits nécessaires à la couverture du déficit de la S. O. M. E. R. A. sont inférieurs de 1 million de francs aux besoins (1) ;

— le coût des émissions de Radio-France vers l'étranger prévues pour l'année 1976 dans la convention passée entre le Ministère et la Société nationale est de 13 887 000 F (non compris le coût de diffusion) alors que le crédit prévu n'est que de 11 805 000 F ; compte tenu d'un effort de Radio-France, l'insuffisance de crédit a pu être ramenée à 1,5 million de francs ; si aucun crédit supplémentaire ne peut être dégagé, **une partie des émissions prévues ne pourra être réalisée** (en particulier, les opérations nouvelles qui avaient été envisagées vers le Portugal devront être repoussées).

Aucune augmentation de crédits n'étant prévue en 1977 pour tenir compte de la hausse des prix, les déficits de gestion ne peuvent que s'aggraver. Il est certain, en effet que, par exemple, le coût des abonnements aux agences de presse (et également aux journaux et publications) ne peut qu'augmenter en 1977. Si donc l'on veut maintenir les abonnements en cours, il faudra opérer des réductions de crédits sur d'autres postes.

(1) Un crédit d'égal montant est prévu dans le « collectif » de la fin de l'année 1976.

VIII. — CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La situation des crédits afférents aux paiements de ces contributions aux organisations internationales est gravement préoccupante. En effet, bien que ces crédits représentent déjà plus de 23 % des dépenses ordinaires du Ministère et qu'ils soient depuis plusieurs années le principal facteur d'augmentation du budget des Affaires étrangères, ils demeurent très inférieurs aux besoins. Cette évolution défavorable et qui va en s'aggravant est due à deux facteurs :

— malgré les positions prises par les représentants de la France dans les organisations internationales, les budgets adoptés par ces organisations augmentent sensiblement plus vite que le budget de l'Etat en France et, *a fortiori*, que le budget du Ministère des Affaires étrangères ;

— nos contributions devant, le plus souvent, être réglées en devises étrangères, la dépréciation du franc est un facteur supplémentaire d'alourdissement des charges. C'est ainsi par exemple que toute variation de 0,05 F du cours du dollar se traduit par une variation de 2,5 millions de francs du montant des contributions payables dans cette monnaie et que toute variation de 0,01 F du franc suisse se traduit par une variation de 1,3 million de francs de notre contribution au Centre européen de Recherche nucléaire. Or, du 1^{er} janvier au 30 septembre 1976, le cours du dollar est passé de 4,45 F à 4,96 F (ce qui, en année pleine, équivaut à un supplément de dépenses de 25 millions de francs) et le cours du franc suisse est passé de 1,68 FF à 2,02 FF (ce qui, en année pleine, majorerait notre contribution au C. E. R. N. de 44,2 millions de francs).

A. — Contributions obligatoires.

Bien que les crédits ouverts en 1976 au chapitre 42-31 (Contributions obligatoires) atteignent déjà 608 850 075 F, ils s'avèrent très inférieurs au montant des contributions que la France doit régler. Compte tenu du fait qu'une partie des crédits votés pour

1976 a dû être utilisée pour apurer l'arriéré de contribution constaté à la clôture de l'exercice précédent, il manquera en définitive 126 millions de francs (soit 20,7 % des crédits votés) pour régler nos contributions obligatoires en 1976 (1).

Les crédits prévus ne permettent de régler les contributions appelées que pour les organisations suivantes : U. N. E. S. C. O., O. C. D. E., Centre international pour l'Enfance, Agence de Coopération culturelle et technique, Institut international de la technologie, Organisation spatiale européenne (E. S. O.), Centre européen de prévision météorologique à moyen terme et Commission du Pacifique Sud.

Voici, pour quelques autres des principales organisations, les montants comparés des crédits votés et des contributions exigibles :

	CREDITS votés pour 1976	CONTRI- BUTIONS exigibles
	(Millions de francs.)	
O. N. U.	68	84,7
F. A. O.	17,7	27,9
O. M. S.	25,7	36,3
O. I. T.	14	21,9
Force des Nations Unies au Moyen-Orient (1)	»	48,84
Conseil de l'Europe	23,85	25,95
Eurocontrol	29,8	38,9
O. T. A. N.	33,4	36
Centre européen de recherche nucléaire	247	254,8

(1) 26 millions de francs sont prévus à ce titre dans les crédits demandés pour 1977.

Les crédits demandés pour 1977 au titre des contributions obligatoires se montent à 738 730 075 F, en augmentation de 129,9 millions de francs par rapport aux crédits votés pour 1976. Sur ce dernier chiffre, 90 millions de francs sont inscrits dans les mesures acquises et intéressent les organisations dont la contribution n'est pas imputée sur l'enveloppe recherche. Les mesures nouvelles (39,9 millions de francs) intéressent les organisations à caractère scientifique. Pour ces dernières, on trouvera ci-dessous un tableau comparant les crédits votés pour 1976, la contribution exigible en 1976 et les crédits demandés pour 1977.

(1) Un crédit de 100 millions de francs est inscrit dans le projet de loi de finances rectificative pour 1976 déposé le 19 novembre 1976.

	CREDITS votés pour 1976	CONTRI- BUTION exigible en 1976	CREDITS demandés pour 1977
	(En millions de francs.)		
Centre européen de recherche nucléaire.	247	254,8	273,2
Organisation européenne de biologie moléculaire	7	10,4	12,3
Organisation spatiale européenne (E. S. O.)	21	18,7	21,9
Groupe de coopération scientifique et technique (G. O. S. T.)	0,3	0,3	0,33
Centre météorologique européen	2,2	2,1	9,2
Centre international de recherche sur le cancer	1,8	1,9	2,2

B. — Contributions bénévoles.

Le chapitre 42-32 regroupe les contributions bénévoles qui passent de 81 363 236 F en 1976 à 81 683 236 F en 1977. Mais la majoration prévue des crédits (320 000 F) concerne seulement des organisations à caractère scientifique dont la dotation est incluse dans l'enveloppe recherche : Institut international pour l'analyse appliquée des systèmes, Veille météorologique mondiale, Commission océanographique de l'U.N.E.S.C.O., Fondation internationale pour la science.

En revanche, nos contributions aux autres organismes (1) demeurent inchangées. Les crédits correspondant sont bloqués depuis trois ans à leur niveau de 1974.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement absorbe l'essentiel des crédits avec une participation de 10 millions de dollars soit, au cours actuel, près de 50 millions de francs. Nous n'y figurons cependant qu'au dixième ou onzième rang (ex-aequo ou juste après la Belgique) alors que nos partenaires occidentaux donnent en 1976 : les États-Unis près de 100 millions, la Suède 48 millions de dollars, les Pays-Bas 44, le Danemark 40, la R. F. A. 32, le Canada 29, le Royaume-Uni 28 au moins, le Japon 20 et la Norvège 19.

(1) Il s'agit essentiellement d'organismes dépendant des Nations Unies : Programme des Nations Unies pour le Développement (P. N. U. D.), Programme alimentaire mondial, Fonds international de secours à l'Enfance (F. I. S. E. ou U. N. I. C. E. F.), Aide aux réfugiés de Palestine (U. N. R. W. A.), Fonds de secours aux réfugiés (U. N. R. E. F.), Fonds des Nations Unies pour l'Environnement.

A l'U. N. I. C. E. F. (F. I. S. E.), nous sommes au dixième rang avec un peu plus de 1 million de dollars, loin après le Danemark, la Norvège, la Suède, la Suisse, etc.

A l'U. N. R. W. A., la situation est la même. Elle est plus défavorable ailleurs, à l'exception du Programme pour l'environnement où nous sommes au quatrième ou cinquième rang.

Les conséquences de la stagnation qui marque en fait un recul, tant du fait de l'inflation que de l'effort accru des autres Etats, se font sentir dès maintenant. Au Programme des Nations Unies pour le Développement, nous avons occupé les deuxième puis troisième postes du secrétariat jusqu'en 1972. Aujourd'hui, le Français le plus élevé en grade est le secrétaire des conférences qui n'exerce évidemment aucune influence sur l'orientation et la gestion des programmes.

Sur un plan strictement pratique, on notera que les flux de retour du P. N. U. D. vers notre pays étaient, en 1973, 5 fois supérieurs à notre contribution, du fait de l'emploi de 1 300 experts français et des commandes d'études et de matériels faites en France. Ils étaient trois fois et demi supérieurs en ce qui concerne le F. I. S. E. (U. N. I. C. E. F.).

Il est certain que la politique suivie en matière de contributions internationales contribue à ternir l'image de la France dans le monde.

IX. — AIDE MILITAIRE

Les crédits demandés pour 1977 au titre de l'aide militaire à différents Etats étrangers augmentent de 3,3 % :

	1976	1977
Aide directe en personnels	51 843 000	53 901 480
Formation de stagiaires militaires étrangers..	13 271 000	13 388 000
Total	65 114 000	67 289 480

Il n'est pas prévu de modifier la répartition géographique de ces crédits dont les principaux bénéficiaires en 1976 sont le Maroc (30 millions de francs), l'Algérie (9,85 millions de francs), la Libye (5,75 millions de francs), la Tunisie (5,7 millions de francs) et l'Arabie Saoudite (2,15 millions de francs).

Le Ministère des Affaires étrangères estime que les crédits dont il dispose en 1976 ne lui permettent pas de faire face à nos engagements envers le Maroc et la Tunisie en contrepartie de l'achat, par ces pays, de matériel militaire français, ni de verser au Ministère de la Défense sa participation aux frais de stage en France de militaires étrangers. Le Ministère évalue à 43,9 millions de francs (soit 67 % de la dotation initiale) l'insuffisance des crédits disponibles en 1976 (1).

En 1976, le nombre de stagiaires étrangers a diminué (1264 en 1975, 989 en 1976), en raison notamment du coût des stages qui a augmenté (21 millions de francs en 1975, 24 millions de francs en 1976). Cette hausse est due pour partie à un changement dans la nature des stages demandés (accroissement des demandes de stages de haute technicité) et pour partie à une majoration des prix pratiqués par le Ministère de la Défense. Comme les années précédentes, les pays d'Afrique du Nord restent les principaux destinataires de cette forme d'aide. Nous avons reçu 396 stagiaires marocains, 283 tunisiens et 128 algériens en 1976.

En ce qui concerne l'implantation de nos missions militaires à l'étranger, il y a lieu de signaler, notamment, la suppression de la Mission française d'instruction au Laos.

(1) Un crédit de 11,8 millions de francs est demandé dans le « collectif » de la fin de l'année 1976.

Le crédit budgétaire alloué à l'aide militaire pour 1976 étant de 65 millions de francs, le financement des opérations d'aide directe en matériel (aide à l'achat de matériel français) dont les bénéficiaires sont le Maroc (26 millions de francs par an), la Tunisie (7 millions de francs) et l'Éthiopie (2,2 millions de francs en 1976) nécessitera l'inscription de crédits supplémentaires dans le projet de loi de finances rectificative de fin d'année.

Les actions menées en 1976 en faveur des principaux pays bénéficiaires de l'aide militaire française ont été les suivantes :

1° Algérie.

Nous entretenons une Mission militaire de Coopération (officiers et sous-officiers) dont l'Algérie supporte la charge financière pour moitié environ.

Les effectifs de cette Mission, qui étaient de 110 personnes depuis plusieurs années, ont été réduits à 81 dans le but de réaliser, en permanence, le plein emploi des personnels. Cette refonte a eu lieu à l'occasion de la relève d'août 1976 par non-remplacement d'officiers et sous-officiers arrivant en fin de séjour.

Des voyages d'information en France ont été organisés au profit des Directeurs centraux et d'officiers spécialistes de l'armée algérienne pendant ces deux années.

Nous assumons les frais d'instruction et de transport des stagiaires algériens dans les écoles militaires françaises (128 en 1975, 140 en 1976).

2° Maroc.

Les effectifs de nos experts militaires au sein de la Mission militaire de coopération ont peu varié pendant ces deux dernières années (198 en 1975, 210 à partir de la relève d'août 1976). Le Gouvernement marocain leur verse une solde « marocaine » qui vient en déduction de la solde versée par le Gouvernement français.

Sur décision du Premier Ministre, le montant de l'aide directe en matériels au Maroc a été établi en 1972, au niveau de 20 millions de francs par an.

L'octroi de cette aide est lié à l'exécution d'un programme annuel d'achat de matériels français de 100 millions de francs, l'aide directe servant à financer les 20 % de cette somme. Le principe de cette subordination, qui constitue une novation importante, a été acquis lors de négociations menées tant à Rabat qu'à Paris avec le Gouvernement marocain. Le programme en cours d'exécution (tranche 1975-1976) porte surtout sur l'acquisition d'unités navales (patrouilleurs, vedettes, bateaux de débarquement) et également de matériels pour l'Armée de Terre (camions, postes de transmission).

Nous participons également pour 10 % à un marché de 40 hélicoptères SA. 330 passé par le Maroc en 1974 pour un montant total de 266,5 millions de francs (des acomptes sont versés chaque année depuis 1974 : 6 millions de francs en 1975, 8 millions de francs en 1976).

Nous assumons les frais d'instruction des stagiaires marocains dans les écoles militaires françaises (394 en 1975, 445 en 1976).

3° Tunisie.

Les effectifs de l'assistance technique militaire demeurent inchangés (sept conseillers). Leurs traitements sont à notre charge, le Gouvernement tunisien leur versant une « indemnité de sujétion ».

La Tunisie a établi un plan d'équipement de ses forces armées s'étendant sur quatre années à partir de 1974 et prévoyant notamment l'acquisition d'avions et d'hélicoptères de reconnaissance et de transport, de navires et de chars AMX 13, pour une valeur globale d'environ 88 millions de francs. Le financement de ces acquisitions sera assuré pour une partie par l'aide directe française (dont il est entendu qu'elle se monterait, pour les quatre années en cause à un montant total de 28 millions de francs, soit 7 millions de francs annuellement), et pour l'autre partie, c'est-à-dire 60 millions de francs, par des crédits budgétaires tunisiens. Le programme en cours d'exécution (tranche 1975-1976) porte surtout sur l'acquisition de matériels pour l'armée de terre (chars AMX 13, hélicoptères) et également d'unités navales (dragueurs côtiers).

Nous assumons les frais d'instruction des stagiaires tunisiens dans les écoles militaires françaises (283 en 1975, 291 en 1976).

4° Libye.

Nous supportons entièrement la charge financière de l'entretien d'une mission militaire d'assistance technique « Détachement Mirage » composée de vingt-cinq officiers et sous-officiers.

Nous assurons chaque année la formation de 138 pilotes et mécaniciens libyens. Le coût de celle-ci est entièrement à la charge du Gouvernement libyen.

5° Egypte.

La coopération technique militaire avec l'Egypte s'est manifestée depuis 1975 dans le domaine des stages en France.

En 1975 nous avons accueilli quatre médecins, un technicien et trois infirmières en stage de perfectionnement de six mois dans les écoles et hôpitaux du Service de santé des armées.

En 1976 nous accueillerons pour la première fois six officiers en stage de l'enseignement militaire supérieur.

Les frais d'instruction des stagiaires sont à notre charge.

6° Liban.

Une convention de coopération technique militaire entre la France et le Liban a été signée le 16 juillet 1975. Elle prévoit la mise à la disposition du Gouvernement libanais de conseillers techniques français. L'effectif a été fixé initialement à un seul conseiller qui n'a pas encore été mis en place compte tenu de la situation actuelle dans ce pays.

Le traitement de ces experts est à la charge du Gouvernement français et du Gouvernement libanais.

Nous assumons les frais d'instruction des stagiaires libanais dans les écoles militaires françaises (quatre-vingt-six en 1975, quatre-vingt-deux en 1976).

7° Arabie Saoudite.

La mission militaire d'assistance en Arabie Saoudite a été développée en application de l'accord militaire franco-saoudien signé à Djedda le 30 janvier 1972.

Elle permet d'assurer la formation technique et tactique du personnel militaire saoudien chargé de mettre en œuvre les matériels de construction française achetés en France par le Royaume d'Arabie Saoudite pour équiper ses forces armées.

Les effectifs sont de treize officiers et sous-officiers.

Nous supportons en totalité la charge financière du traitement de ces experts.

Nous assumons les frais d'instruction des stagiaires saoudiens dans les écoles militaires françaises (douze en 1975, vingt-six en 1976).

8° En ce qui concerne l'**Ethiopie**, nous finançons les bonifications d'intérêts pour l'achat de matériel destiné à l'équipement des forces armées éthiopiennes en application du protocole financier franco-éthiopien du 18 septembre 1967 et de son amendement du 17 juillet 1973. Pour l'année 1976, nous devons verser la somme de 2,2 millions de francs.

**Etat récapitulatif des élèves et stagiaires militaires étrangers
admis dans les écoles et formations militaires françaises.**

(Année 1975-1976.)

Pays et nombre des stagiaires :

Afghanistan	13	Iran	26
Afrique du Sud	3	Irlande	1
Algérie	151	Israël	4
Allemagne fédérale.....	7	Italie	2
Arabie saoudite	26	Japon	3
Argentine	2	Laos	33
Autriche	2	Liban	85
Belgique	35	Luxembourg	7
Brésil	4	Maroc	457
Cambodge	8	Mexique	1
Canada	8	Nigéria	1
Danemark	1	Nord-Yémen	1
Egypte	8	Pérou	13
Equateur	10	Portugal	5
Espagne	9	République dominicaine ...	4
Etats-Unis	2	Suisse	11
Ethiopie	5	Syrie	5
Ghana	1	Thaïlande	2
Grande-Bretagne	11	Tunisie	294
Grèce	5	Venezuela	21
Honduras	1		
Indonésie	3		
Irak	22		
		Total	1 318

N. B. — Sur ce total de 1318, une cinquantaine de stagiaires avaient été admis au cours de cycles précédents.

X. — ASSISTANCE ET ACTION SOCIALE

De 1976 à 1977, les crédits d'assistance et d'action sociale évoluent conformément au tableau suivant :

	CREDITS votés pour 1976.	MESURES nouvelles.	CREDITS demandés pour 1977.
1. Chapitre 42-34 (Assistance aux réfugiés étrangers) :			
Service social d'aide aux émigrants.	5 130 000	+ 350 500	5 480 500
Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés.....	755 000	+ 183 786	938 786
Assistance aux réfugiés étrangers..	2 074 000	+ 125 000	2 199 000
Centre A. D. A. P. T. (Ligue pour l'adaptation du diminué physique au travail).....	493 390	»	493 390
2. Chapitre 46-91 (Frais de rapatriement)	2 100 000	»	2 100 000
3. Chapitre 46-92 (Frais d'assistance et d'action sociale) :			
Français nécessiteux à l'étranger..	9 961 000	+ 1 600 000	11 561 006
Œuvres de jeunesse françaises....	168 920	+ 1 000 000	1 168 920
Cimetière français à l'étranger (entretien)	569 800	»	569 800
Comité d'entraide aux Français rapatriés	671 000	»	671 000
Assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamité....	100 000	»	100 000
Total	22 023 116	+ 3 259 286	25 282 402

Pour l'essentiel, les mesures nouvelles proposées constituent de simples « ajustements aux besoins ». La seule action nouvelle porte sur la création d'un Centre d'information pour les Français partant pour l'étranger.

Ce centre d'information devrait être géré par l'Union des Français de l'étranger (association d'utilité publique fondée en 1927 et présidée par M. Louis Joxe). Ses effectifs devraient être de 4 ou 5 personnes.

RESUME DES DEBATS DE LA COMMISSION

Votre Commission des Finances a examiné le 14 octobre le projet de budget pour 1977 du Ministère des Affaires étrangères.

L'exposé du rapporteur spécial a été suivi d'un large débat.

M. Maurice Schumann a approuvé l'action menée par M. de Guiringaud, Ministre des Affaires étrangères, pour rehausser le rôle de son département. Il a cependant estimé que l'exiguïté des dotations budgétaires ne semblait guère compatible avec une telle action.

M. Schmitt s'est inquiété du projet de déplacement du siège du Conseil de l'Europe.

M. Monory, rapporteur général, a regretté le retard mis par la France à payer ses contributions internationales et la faiblesse de note participation au Programme des Nations Unies pour le Développement.

M. Edouard Bonnefous, président, a regretté les difficultés auxquelles se heurte la construction de notre ambassade à Moscou. Il a critiqué la croissance trop rapide des dépenses des organisations internationales.

Sur la proposition de son président, la commission a décidé de demander la suppression des chapitres budgétaires relatifs à l'aide au développement industriel de l'Algérie qui ne sont dotés que pour mémoire (chap. 42-25 et 68-82).

Sous le bénéfice des observations contenues dans le présent rapport, votre Commission des Finances vous propose d'adopter les crédits du Ministère des Affaires étrangères inscrits dans le projet de loi de finances pour 1977.

ANNEXES



ANNEXE I

**TABLEAU RECAPITULATIF DES CREDITS MIS A LA DISPOSITION
DES DIFFERENTS POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES
(Année 1975.)**

AMBASSADES ET CONSULATS DE FRANCE dans les différents pays.	MONTANTS des crédits.	AMBASSADES ET CONSULATS DE FRANCE dans les différents pays.	MONTANTS des crédits.
Abou Dabi	417 943,00	Cuba	708 410,31
République démocratique popu- laire du Yémen.....	589 190,04	Dahomey	642 003,14
Afghanistan	553 885,28	Danemark	602 928,60
Albanie	225 683,70	Equateur	452 034,28
Algérie	62 210 360,15	Espagne	3 266 792,41
République fédérale d'Allema- gne	9 736 542,08	Etats-Unis	5 663 943,60
Andorre	150 688,02	New York, délégation française à l'O. N. U.	10 662 210,86
Angola	310 614,08	Ethiopie	1 134 429,49
Arabie séoudite.....	1 579 274,88	Fidji	20 570,00
Argentine	1 556 539,66	Finlande	599 697,51
Australie	1 770 833,21	Gabon	1 481 446,30
Autriche	1 860 765,47	Ghana	318 617,04
Bahrein	599 039,54	Gibraltar	63 834,00
Bangladesh	522 535,86	Grande-Bretagne	3 823 336,28
Belgique	4 970 779,27	Grande-Bretagne (provinces) ..	527 376,01
Birmanie	216 037,74	Grèce	1 807 613,65
Bolivie	394 698,36	Guatemala	307 359,13
Bésil	5 416 527,48	Guinée équatoriale	150 481,00
Bulgarie	513 017,80	Haïti	2 189 434,15
Burundi	278 199,34	Honduras	192 906,97
Cambodge	347 820,47	Hong-Kong	1 125 563,36
Cameroun	1 324 988,00	Hongrie	409 902,16
Canada	4 769 247,96	Ile Maurice	398 277,20
Centrafrique	1 032 576,21	Iles Seychelles	184 453,41
Ceylan	295 470,69	Inde	1 107 558,93
Chili	704 016,22	Indonésie	2 794 089,34
Chine	1 731 282,14	Irak	1 198 114,29
Chypre	306 133,80	Iran	1 187 689,45
Colombie	416 597,85	Irlande	703 593,48
Congo	912 950,90	Islande	149 156,54
République du Zaïre.....	786 686,47	Israël	2 442 921,09
Corée	666 770,67	Italie	4 191 205,94
Costa-Rica	378 493,50	Jamaïque	276 407,33
Côte-d'Ivoire	2 063 165,82	Japon	3 529 479,61
		Jordanie	746 154,31

AMBASSADES ET CONSULATS DE FRANCE dans les différents pays.	MONTANTS des crédits.	AMBASSADES ET CONSULATS DE FRANCE dans les différents pays.	MONTANTS des crédits.
Kenya	3 249 420,07	République démocratique alle- mande	1 848 280,88
Koweït	899 601,00	République arabe du Yemen ..	719 566,79
Laos	13 116 736,30	République dominicaine	313 372,44
Liban	3 135 087,56	République voltaïque	678 775,78
Libéria	190 610,45	Rhodésie	71 090,00
Libye	954 970,21	Roumanie	644 828,60
Luxembourg	438 976,15	Ruanda	197 877,85
Madagascar	5 562 548,14	Sainte-Hélène	74 866,50
Malaisie	588 002,56	Rome - Saint-Siège	665 108,76
Malawi	253 922,77	El Salvador	158 823,73
Mali	678 235,16	Sénégal	4 561 707,06
Malte	262 346,15	Sierra Leone	352 129,47
Maroc	36 130 353,49	Singapour	836 677,34
Mauritanie	993 094,68	Somalie	400 004,40
Mexique	1 692 906,17	Soudan	643 726,00
Monaco	135 908,00	Suède	1 080 235,34
Mongolie	269 393,76	Suisse	2 327 874,35
Mozambique	188 463,00	Syrie	787 923,06
Népal	241 560,00	Tanzanie	416 252,12
Nicaragua	463 065,36	Tchad	1 049 113,19
Niger	749 792,89	Tchécoslovaquie	744 459,12
Nigeria	3 553 691,26	Thaïlande	1 004 771,87
Nouvelle-Zélande	554 218,99	Togo	709 194,45
Norvège	764 138,71	Trinité	223 671,00
Oman	665 494,17	Tunisie	19 605 920,74
Ouganda	568 057,00	Turquie	2 088 267,76
Pakistan occidental	560 306,81	République Sud-africaine	1 358 567,83
Panama	374 320,50	U. R. S. S.	2 767 596,20
Paraguay	323 235,05	Uruguay	539 009,07
Pays-Bas	1 680 897,93	Venezuela	922 684,56
Pérou	883 701,21	Viet-Nam Nord	590 367,75
Philippines	528 841,10	Viet-Nam Sud	13 496 069,31
Pologne	1 379 564,75	Yougoslavie	977 817,97
Porto-Rico	260 641,31	Zambie	602 145,08
Portugal	1 179 950,76		
Qatar	533 607,00		
République arabe d'Egypte ...	2 060 725,50	Total	314 194 509,12

ANNEXE II

EFFECTIFS REELS DES POSTES DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

(Année 1976. — Personnels des catégories A et B.)

<i>Afghanistan :</i>		<i>Arabie Saoudite :</i>	
Kaboul	4	Djeddah	3
<i>Afrique du Sud :</i>		<i>Argentine :</i>	
Pretoria	5	Buenos Aires	7
Johannesburg (consulat).....	2	Cordoba et Rosario (consulat)...	2
Le Cap (consulat).....	1	<i>Australie :</i>	
<i>Albanie :</i>		Canberra	5
Tirana	2	Melbourne (consulat).....	1
<i>Algérie :</i>		Sydney (consulat général).....	2
Alger (ambassade).....	13	<i>Autriche :</i>	
Alger (consulat général).....	4	Vienne	8
Annaba (consulat général).....	1	Innsbruck (consulat).....	1
Béchar (consulat).....	1	Graz (consulat).....	1
Béjaïa (consulat).....	1	<i>Bahamas (Commonwealth des) :</i>	
Constantine (consulat général)..	2	Nassau	1
Oran (consulat général).....	3	<i>Bahreïn :</i>	
Ouargla (consulat).....	1	Manama	3
<i>République démocratique d'Allemagne :</i>		<i>Bangladesh (République populaire du) :</i>	
Berlin	9	Dacca	3
<i>République fédérale d'Allemagne :</i>		<i>Barbade (La) :</i>	
Bonn	14	Bridgetown	1
Berlin (consulat).....	2	<i>Belgique :</i>	
Brême (consulat).....	1	Bruxelles (ambassade).....	11
Dusseldorf (consulat général)...	4	Bruxelles (consulat).....	4
Francfort-sur-le-Main (consulat		Anvers (consulat général).....	3
général)	3	Gand (consulat).....	2
Fribourg-en-Brisgau (consulat)...	1	Liège (consulat général).....	2
Hambourg (consulat général)....	2	Mons (consulat général).....	3
Mayence (chancellerie détachée)..	1	<i>Benin (République populaire du) :</i>	
Munich (consulat général).....	4	Cotonou (ambassade)	4
Sarrebruck (consulat général)..	3	Cotonou (consulat)	2
Stuttgart (consulat général)....	3	<i>Birmanie (Union de) :</i>	
Baden-Baden (chancellerie déta-		Rangoon	3
chée)	1	<i>Bolivie :</i>	
Trèves (chancellerie détachée)..	1	La Paz	2
<i>Andorre</i>	1	<i>Botswana :</i>	
<i>Angola :</i>		Gaborone	1
Luanda	1		

<i>Brésil :</i>		<i>Cuba :</i>	
Brasilia	8	La Havane	4
Porto-Alegre (consulat)	3		
Récife (consulat)	1	<i>Danemark :</i>	
Rio de Janeiro (consulat général)	3	Copenhague	4
Sao-Paulo (consulat général)...	3		
<i>Bulgarie :</i>		<i>Dominicaine (République) :</i>	
Sofia	5	Saint-Domingue	3
<i>Burundi :</i>		<i>Egypte (République arabe d') :</i>	
Bujumbura	2	Le Caire	8
		Alexandrie (consulat général)...	2
<i>Cameroun :</i>		<i>El Salvador :</i>	
Yaoundé	6	San Salvador	2
Douala (consulat général)	2		
Garoua (consulat)	1	<i>Emirats arabes unis :</i>	
<i>Canada :</i>		Abou-Dhabi	2
Ottawa	6		
Edmonton (consulat)	1	<i>Equateur :</i>	
Moncton et Halifax (consulat)...	1	Quito	3
Montréal (consulat général).....	4		
Québec (consulat général)	5	<i>Espagne :</i>	
Toronto (consulat général)	1	Madrid (ambassade)	7
Vancouver (consulat général)...	2	Madrid (consulat)	2
Winnipeg (consulat)	1	Alicante (consulat)	1
<i>Centrafricaine (République) :</i>		Barcelone (consulat général)...	4
Bangui (ambassade)	4	Bilbao (consulat général).....	2
Bangui (consulat général).....	2	Malaga (consulat)	1
<i>Chili :</i>		Palma de Majorque (consulat)...	1
Santiago du Chili	5	Saint-Sébastien (consulat général)	2
<i>Chine :</i>		Santa Cruz de Tenerife (consu-	
Pékin	11	lat)	1
		Séville (consulat)	1
<i>Chypre :</i>		Valence (consulat)	1
Nicosie	2		
<i>Colombie :</i>		<i>Etats-Unis :</i>	
Bogota	4	Washington (ambassade)	21
<i>Congo (République populaire du) :</i>		Washington (consulat)	2
Brazzaville (ambassade)	5	Boston (consulat général).....	2
Brazzaville (consulat général)...	2	Chicago (consulat général).....	2
Pointe-Noire (consulat général). 2		Detroit (consulat)	2
<i>Corée :</i>		Houston (consulat)	1
Séoul	4	La Nouvelle-Orléans (consulat	
<i>Costa-Rica :</i>		général)	2
San Jose de Costa-Rica	2	Los Angeles (consulat général)..	2
		New York (consulat général)....	6
<i>Côte-d'Ivoire (République de) :</i>		San Francisco (consulat général)	4
Abidjan (ambassade)	8	San Juan de Puerto Rico (consu-	
Abidjan (consulat général)	5	lat)	2
Bouaké (chancellerie détachée). 1		<i>Ethiopie :</i>	
		Addis-Abeba	6
		Asmara (consulat)	1
		Dirré-Daoua (consulat)	1

<i>Fidji (iles) :</i>		<i>Irak :</i>	
Şuva (consulat)	1	Bagdad	4
<i>Finlande :</i>		<i>Iran :</i>	
Helsinki	3	Téhéran	7
<i>Gabonaise (République) :</i>		<i>Irlande :</i>	
Libreville (ambassade)	4	Dublin	4
Libreville (consulat)	2	<i>Islande :</i>	
Port-Gentil (consulat général) ..	2	Reykjavik	2
<i>Ghana :</i>		<i>Israël :</i>	
Accra	4	Tel-Aviv	6
<i>Grande-Bretagne :</i>		Haïfa (consulat)	1
Londres (ambassade)	16	<i>Italie :</i>	
Londres (consulat général)	4	Rome (ambassade)	8
Belfast (consulat)	1	Rome (consulat général)	3
Cardiff (consulat)	1	Florence (consulat général)	2
Edimbourg et Glasgow (consulat général)	2	Gênes (consulat)	2
Jersey (consulat)	1	Milan (consulat général)	3
Liverpool (consulat général)	1	Naples (consulat général)	2
Gibraltar (consulat)	1	Palerme (consulat)	1
Hong-Kong (consulat général)	3	Turin (consulat général)	2
<i>Grèce :</i>		Venise (consulat)	2
Athènes	7	<i>Jamaïque (La) :</i>	
Salonique (consulat)	2	Kingston	2
<i>Guatemala :</i>		<i>Japon :</i>	
Guatemala	3	Tokyo (ambassade)	12
<i>Guinée :</i>		Tokyo (consulat)	1
Conakry	4	Kobé (consulat général)	2
<i>Guinée-Bissau :</i>		<i>Jérusalem :</i>	
Bissau	2	Jérusalem (consulat général)	4
<i>Guinée équatoriale :</i>		<i>Jordanie (Royaume hachémite de) :</i>	
Malabo	2	Amman	4
<i>Haïti :</i>		<i>Kenya :</i>	
Port-au-Prince	3	Nairobi	4
<i>Haute-Volta (République de) :</i>		<i>Koweït :</i>	
Ouagadougou (ambassade)	4	Koweït	3
Ouagadougou (consulat)	2	<i>Laos :</i>	
<i>Honduras :</i>		Vientiane	6
Tegucigalpa	2	<i>Liban :</i>	
<i>Hongrie :</i>		Beyrouth (ambassade)	8
Budapest	5	Beyrouth (consulat général)	2
<i>Inde :</i>		<i>Liberia (République de) :</i>	
New-Delhi	10	Monrovia	2
Bombay (consulat général)	2	<i>Libye :</i>	
Calcutta (consulat général)	1	Tripoli d'Afrique	5
Pondichéry (consulat général)	2	Benghazi (consulat)	1
<i>Indonésie :</i>		<i>Luxembourg :</i>	
Jakarta	6	Luxembourg	5

<i>Malaisie :</i>		<i>Niger (République du) :</i>	
Kuala-Lumpur	4	Niamey (ambassade).....	4
<i>Malawi :</i>		Niamey (consulat).....	2
Lilongwe	2	Zinder (consulat).....	1
<i>Madagascar (République démocratique de) :</i>		<i>Nigeria :</i>	
Tananarive (ambassade).....	8	Lagos	6
Tananarive (consulat général)..	2	<i>Norvège :</i>	
Fianarantsoa (consulat).....	2	Oslo	4
Diego-Suarez (consulat général)..	2	<i>Nouvelle-Zélande :</i>	
Majunga (consulat).....	2	Wellington	3
Tamatave (consulat).....	1	<i>Oman (Sultanat d') :</i>	
<i>Mali (République du) :</i>		Mascate	2
Bamako (ambassade).....	3	<i>Ouganda :</i>	
Bamako (consulat).....	2	Kampala	3
<i>Malte :</i>		<i>Pakistan :</i>	
La Valette.....	2	Islamabad	6
<i>Maroc :</i>		Karachi (consulat).....	1
Rabat (ambassade).....	10	<i>Panama :</i>	
Rabat (consulat général).....	3	Panama	2
Agadir (consulat).....	1	<i>Paraguay :</i>	
Casablanca (consulat général)...	6	Assomption	3
Fès (consulat général).....	2	<i>Pays-Bas :</i>	
Marrakech (consulat général)....	2	La Haye.....	5
Oujda (consulat).....	2	Amsterdam (consulat général)...	2
Tanger (consulat général).....	2	Rotterdam (consulat général)....	2
<i>Maurice (Ile) :</i>		<i>Pérou :</i>	
Port-Louis	3	Lima	4
<i>Mauritanie (République islamique de) :</i>		<i>Philippines (République des) :</i>	
Nouakchott	5	Manille	3
Nouadhibou (consulat général)..	1	<i>Pologne :</i>	
<i>Mexique :</i>		Varsovie	9
Mexico (ambassade).....	4	Cracovie (consulat).....	2
Mexico (consulat).....	2	<i>Portugal :</i>	
<i>Monaco (Principauté de) :</i>		Lisbonne (ambassade).....	5
Monaco (consulat général).....	2	Lisbonne (consulat).....	3
<i>Mongolie :</i>		Porto (consulat général).....	1
Oulan-Bator	2	<i>Qatar :</i>	
<i>Mozambique (République populaire du) :</i>		Doha	3
Maputo	5	<i>Roumanie :</i>	
<i>Népal :</i>		Bucarest	5
Kathmandu	2	<i>Rwanda :</i>	
<i>Nicaragua :</i>		Kigali	2
Managua	2	<i>Saint-Siège :</i>	
		Rome (Vatican).....	5

<i>Sénégal (République du) :</i>		<i>Turquie :</i>	
Dakar (ambassade).....	8	Ankara	7
Dakar (consulat général).....	5	Istanbul (consulat général).....	2
Saint-Louis (consulat général)...	1	Izmir (consulat).....	1
Ziguinchor (consulat).....	1	<i>U. R. S. S. :</i>	
<i>Seychelles (Iles) :</i>		Moscou	18
Port-Victoria	1	Leningrad (consulat général)....	2
<i>Sierra Leone :</i>		<i>Uruguay :</i>	
Freetown	2	Montevideo	3
<i>Singapour (République de) :</i>		<i>Vénézuéla :</i>	
Singapour	4	Caracas	5
<i>Somalie :</i>		<i>Vietnam (République socialiste du) :</i>	
Mogadiscio	7	Hanoi	4
<i>Soudan :</i>		Ho Chi Minh-Ville (consulat gé- néral)	7
Khartoum	4	<i>Yemen (République arabe du) :</i>	
<i>Srilanka :</i>		Sanaa	3
Colombo	2	<i>Yemen (République démocratique populaire du) :</i>	
<i>Suède :</i>		Aden	2
Stockholm	5	<i>Yougoslavie :</i>	
<i>Suisse :</i>		Belgrade	5
Berne	7	Zagreb (consulat).....	1
Bâle (consulat).....	2	<i>Zaire (République du) :</i>	
Genève (consulat général).....	5	Kinshasa	6
Lausanne (consulat).....	4	Lubumbashi (consulat).....	2
Zurich (consulat général).....	2	<i>Zambie :</i>	
<i>Surinam (République de) :</i>		Lusaka	3
Paramaribo	2	<i>O. N. U. :</i>	
<i>Syrie (République arabe syrienne) :</i>		New York.....	16
Damas	6	<i>Office des Nations Unies :</i>	
Alep (consulat).....	1	Genève	7
<i>Tanzanie (République unie de) :</i>		<i>Conseil de l'Atlantique Nord :</i>	
Dar-es-Salam	3	Bruxelles	9
<i>Tchad (République du) :</i>		<i>Communautés européennes :</i>	
N'Djamena (ambassade)	6	Bruxelles	11
N'Djamena (consulat général). 2	2	<i>Conseil de l'Europe :</i>	
<i>Tchécoslovaquie :</i>		Strasbourg	3
Prague	5	<i>O. C. D. E. :</i>	
<i>Thaïlande :</i>		Paris	2
Bangkok	9	<i>U. N. E. S. C. O. :</i>	
<i>Togo :</i>		Paris	3
Lomé	4	<i>O. A. C. I. :</i>	
<i>Trinité (La) et Tobago :</i>		Montréal	1
Port-of-Spain	3	<i>O. A. A. :</i>	
<i>Tunisie :</i>		Rome	1
Tunis (ambassade)	9		
Tunis (consulat général).....	6		
Sfax (consulat).....	1		

ANNEXE III

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DES CREDITS CONSACRES EN 1976 AUX RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET A LA COOPERATION

(Crédits du Ministère des Affaires étrangères. — Dépenses ordinaires.)

(En millions de francs.)

	SERVICES culturels, scientifiques et de coopération technique	ACTION culturelle et artistique	RELATIONS scientifiques	COOPERATION culturelle et technique	TOTAL	PART dans le total des crédits en pourcentage
Europe de l'Ouest	15,98	117,68	2,71	19,10	155,47	11
Europe de l'Est	5,74	29,87	3	»	38,61	2,7
Amérique du Nord	16,03	25,22	8,29	24,20	73,74	5,2
Amérique latine	16,15	65,32	0,87	76,20	158,54	11,2
Moyen-Orient	6,28	40,19	0,52	76	122,99	8,7
Asie - Océanie développée	4,39	17,77	2,10	»	24,26	1,7
Asie - Océanie (autres pays)	7	21,46	0,55	65,40	94,41	6,7
Afrique du Nord (Libye incluse)	15,74	212,22	0,75	382,30	611,01	43,3
Afrique non francophone	3,55	15,92	»	46,20	65,67	4,7
Crédits non ventilables	0,82	50,82	7,54	8,12	67,30	4,8
Totaux	91,68	596,47	26,33	697,52	1 412	100

ANNEXE IV

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

A. — Contributions obligatoires.

ORGANISATIONS	QUOTE-PART de la France dans le financement des organisations (en %).	CREDITS prévus dans le projet de loi de finances pour 1977.
O. N. U.	5,86	82 125 050
U. N. E. S. C. O.	5,81	24 287 900
O. A. A. (F. A. O.)	7,47	25 096 400
O. I. T.	6,07	20 604 400
O. M. S.	5,73	33 829 000
Agence internationale de l'Energie atomique (A. I. E. A.)	6,07	9 514 700
Centre international de l'Enfance	65,00	6 700 000
Force d'urgence de l'O. N. U. au Proche-Orient.	6,77	26 040 000
C. S. C. E.	8,80	2 817 600
U. E. O.	20	5 013 800
Conseil de l'Europe	20,08	26 299 400
O. C. D. E. (dépenses générales)	9,80	25 952 000
Eurocontrôl		37 481 050
Budget d'investissement	28	
Budget de fonctionnement	24	
Secrétariat O. T. A. N.	17,1	37 035 000
Agence francophone	46,37	19 121 185
C. E. R. N.	—	273 170 750
Laboratoire I	21,49	
Laboratoire II	21,47	
E. S. O.	33,3	21 918 000

B. — Contributions bénévoles.

ORGANISATIONS	MONTANT de la contribution prévue au projet de budget pour 1977.
P. N. U. D.	49 000 000
P. A. M.	1 470 000
F. I. S. E.	8 630 000
U. N. R. E. F. - U. N. R. W. A.	7 402 000
Fonds volontaire A. I. E. A.	588 000
Fonds de l'O. N. U. pour l'environnement	6 000 000
Fonds de l'O. N. U. pour les activités en matière de population.	490 000
Fonds de l'O. N. U. pour la lutte contre l'abus des drogues...	490 000
Veille météorologique mondiale	1 987 000